

fiable qui est quatre fois plus actif que le venin en nature ; c'est le principe actif et vénéneux que renferment les pustules du crapaud. J'ai donné le nom de Bufoïne à cette substance nouvelle ; et j'espère pouvoir prochainement envoyer un spécimen de cette substance à mon savant confrère, Mr. le docteur Meilleur, afin qu'il puisse répéter lui-même mes expériences sur des grenouilles, souris et autres animaux. J'ai pu constater que la Bufoïne ne le cède en rien, aux substances les plus délétères connues des Toxicologistes modernes. Prochainement, je donnerai un compte rendu de mes analyses chimiques, ainsi que d'autres expériences sur les effets de cette substance nouvelle.

DR. J. A. CREVIER.

St. Césaire, ce 5 Août 1870.

---

Monsieur le rédacteur,

J'ai lu, avec plaisir, dans le *Naturaliste Canadien*, le récit des expériences faites par Mr. le Dr. Crevier sur le *venin du crapaud*. Elles expriment exactement les opinions de la plupart des naturalistes sur ce sujet. Aujourd'hui il est certainement prouvé que l'humeur secrétée par les glandes *temporales* et *dorsales* du crapaud est vénéneuse, quand elle est appliquée sur une plaie ou sous la peau, tandis qu'introduite dans l'estomac elle ne l'est pas.

Un homme bien connu, dans le pays, par ses travaux dans les champs de la science et de l'Instruction Publique, et digne de respect par son esprit et ses talents, s'est levé contre les conclusions tirées de ces expériences, et, par le ton de sa lettre, semble même nier l'utilité de recherches semblables. Mons. le Dr. Meilleur pense que les effets produits sur les animaux soumis aux expériences, l'ont été par les incisions pratiquées sur le dos de ces animaux, et non par aucune propriété toxique de la *Bufoïne* ou venin du crapaud. Cependant, Claude Bernard, dans les expériences nombreuses qu'il a faites sur différents animaux pour prouver la *sensibilité récurrente*, etc., etc., ne cite pas un seul cas